

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 82 (1956)
Heft: 20

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tivement facilement. Le matériel nécessaire : table lumineuse avec verre dépoli, grand coordinatographe rectangulaire spécial, très nombreux burins, grattoirs, etc., est assez considérable et coûteux.

La première opération à effectuer est la mise à jour des montages mis à disposition par le Service topographique fédéral ; en effet, ces derniers ne sont plus tenus à jour dès l'édition de la nouvelle carte nationale. Ce travail ne comprend que les mutations données par le cadastre (bâtiments, voies de communication, végétation) et a pu se faire à l'aide de calques de mise à jour que chaque canton doit envoyer chaque année au Service topographique fédéral. Un parcours du terrain est ensuite nécessaire pour lever les mutations concernant la topographie proprement dite, ainsi que pour faire une identification spéciale des objets devant figurer au 1 : 10 000. On a constaté également que la classification des chemins différait quelquefois d'une commune à l'autre et qu'une mise au point de cette question était nécessaire sur le terrain. D'autre part de nombreuses cotes de points identifiables manquaient et ont dû être relevées. Les originaux des différents plans d'ensemble par commune ont été utilisés pour ces derniers travaux. Les dits montages mis à jour sont ensuite photographiés sur les plaques de verre munies de leur couche spéciale et la gravure peut s'effectuer.

Cette dernière étant terminée, le *montage séparé de la nomenclature et des cotes* peut se faire. Les noms et cotes, composés à l'aide de lettres et chiffres imprimés sur cellophane, sont mis en place par collage sur un film mince. On tire de ce dernier un film négatif. On possède alors deux négatifs : un du plan d'ensemble constitué par la plaque de verre elle-même et un de la nomenclature et des cotes. On fait alors un tirage photographique d'un *film positif* de la plaque de verre et du négatif de la nomenclature par double exposition, film utilisé par la suite pour la confection des héliographies.

La question très importante de la *mise à jour future* de ces différents documents est difficile à résoudre dès maintenant d'une manière absolue. Elle se fera périodiquement sur les plaques de verre à l'aide des éléments donnés par le cadastre (bâtiments, voies de communication, forêts, vignes), et à des intervalles de temps différents suivant les feuilles pour tenir compte de la densité des mutations (1-4 ans). Nous avons prévu la

photographie sur film 24 × 36 mm, directement à l'échelle 1 : 10 000, des feuilles du plan cadastral sur lesquelles il y a eu des mutations. Ce dernier travail se ferait à l'aide d'un appareillage facilement transportable dans les différents bureaux du registre foncier du canton où se trouvent les plans cadastraux. La révision générale sur le terrain pourra se faire à des intervalles un peu plus longs que ceux de la mise à jour à l'aide des éléments donnés par le cadastre. Pour éviter de mettre à jour également le film servant au tirage des héliographies et vu que ce dernier se détériorera tout de même, un nouveau film sera établi après chaque mise à jour de la plaque de verre.

Les observations et suggestions des techniciens qui auront eu l'occasion d'utiliser le plan d'ensemble seront très utiles et la Direction cantonale du cadastre leur sera très reconnaissante de les lui communiquer ; elles contribueront à augmenter encore la valeur de ce document. Il ne faudra cependant jamais oublier qu'au point de vue des possibilités de représentation, chaque échelle a ses limites qu'il est difficile de dépasser.

La *division des feuilles* est conforme à la carte annexée. Elle correspond à celle des nouvelles cartes nationales au 1 : 25 000, chacune de ces dernières étant subdivisée en huit feuilles de 50 × 70 cm, désignées par le numéro de la CN suivi d'une des lettres A à H, ainsi que par le nom d'une localité ou d'une région. Le canton comprend ainsi 147 feuilles.

La reproduction des sept premières feuilles du canton, constituant la feuille 1242 (Morges) de la carte nationale 1 : 25 000 (la huitième ne comportant que le lac Léman) est terminée et les dites feuilles peuvent être obtenues à la Direction cantonale du cadastre. Une partie d'une de ces feuilles est reproduite ci-contre. Ce travail a été exécuté par un bureau privé de géomètre du canton, qui s'est équipé pour ce genre d'activité, et auquel la Direction cantonale du cadastre l'avait adjugé. Les travaux de photographie et de reproduction proprement dits ont été exécutés par un établissement d'arts graphiques de Berne. Certaines feuilles des CN 1243 (Lausanne) et 1223 (Echallens) sont en travail actuellement ; toutes les feuilles de ces deux CN seront disponibles d'ici une année. Le programme de travail prévoit la confection des huit feuilles d'une carte nationale par année (21 000 ha) ; le canton entier serait ainsi terminé dans un délai maximum de douze ans.

DIVERS

Comité Suisse de l'Eclairage (C.S.E.)

Comité National Suisse de la Commission Internationale de l'Eclairage (C.I.E.)

Rapport sur son activité en 1954, avec compte de 1954 et budget pour 1955

En 1954, la composition du C.S.E. était la suivante :

Président : M. M. Roesgen, ingénieur, directeur du Service de l'électricité de Genève, délégué par l'Association suisse des électriciens (A.S.E.).

Vice-président : M. R. Spieser, professeur, Herrliberg, délégué par l'A.S.E.

Secrétaire-trésorier : M. H. Leuch, ingénieur, secrétaire de l'A.S.E., 301, Seefeldstrasse, Zurich 8.

Autres membres : MM. :

E. Bitterli, inspecteur fédéral des fabriques du III^e arrondissement, Zurich, délégué par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (Biga).

J. Guanter, ingénieur, Zurich, délégué par l'A.S.E.

H. Kessler, éclairagiste, Zurich, délégué par l'Union suisse des éclairagistes (U.S.E.).

H. König, professeur, Berne, délégué par le Bureau fédéral des poids et mesures (A.M.G.).

A. Maag, chef d'exploitation du Service de l'électricité de Meilen, délégué par l'Union des Centrales suisses d'électricité (U.C.S.).

F. Mäder, expert scientifique de l'A.M.G., Berne, délégué par celui-ci.

Ch. Savoie, directeur de la S. A. des Forces Motrices Bernoises, Berne, délégué par l'U.C.S.

E.-L. Trolliet, Genève, délégué par l'A.S.E.

W. Trüb, ancien directeur, Zurich, délégué par l'U.C.S.

L. Villard, architecte, Genève, délégué par la Société suisse des ingénieurs et des architectes (S.I.A.).

E. Wuhrmann, architecte, Zurich, délégué par la S.I.A.

Ex officio :

M. A. Kleiner, ingénieur, délégué de la Commission d'administration de l'A.S.E. et de l'U.C.S., Zurich.

Collaborateurs : MM.

W. Bänninger, vice-directeur de la S. A. Electro-Watt, Zurich.

H. Goldmann, professeur, D^r méd., directeur de la Clinique ophtalmologique de l'Université de Berne.

W. Gruber, sous-directeur de la S. A. Rovo, Zurich.

J. Loeb, ingénieur à la S. A. Philips, Genève.

R. Meyer, chef des installations du Service de l'électricité de la Ville de Zurich, assurant la liaison avec le Secrétariat de l'Office suisse d'Eclairagisme.

W. Mörkofer, directeur de l'Observatoire physico-météorologique, Davos.

O. Rüegg, ingénieur, Zurich.

E. Schneider, directeur de la S. A. Lumar, Bâle.

A. Troendle, ingénieur en chef de la Station d'essai des matériaux de l'A.S.E., Zurich.

H. Weibel, chef de section à l'Office fédéral aérien, Berne.

A. Généralités

En 1954, le Bureau a tenu deux séances et le C.S.E. s'est réuni trois fois (40^e à 42^e séance).

Le Bureau et le Comité ont eu à maintes reprises à s'occuper de questions se rapportant à l'organisation de la 13^e Réunion plénière de la C.I.E. de juin 1955, à Zurich. Durant l'exercice écoulé, le comité d'organisation et six groupes de travail eurent beaucoup à faire pour les importants préparatifs en vue de cette manifestation internationale. Le comité d'honneur a été formé et les sommes nécessaires à l'exécution de la partie technique de la réunion ont été réunies en Suisse. Une première brochure explicative, publiée dans les trois langues de la réunion par le comité d'organisation a été remise aux intéressés par le Comité national. Les inscriptions qui sont déjà parvenues permettent de compter sur de nombreux participants. Le C.S.E. aimerait remercier ici tous ceux qui ont déjà participé aux préparatifs de la réunion plénière de la C.I.E. et des diverses manifestations qui auront lieu à cette occasion.

Le C.S.E. s'est également occupé de questions ayant trait à sa nouvelle organisation, qui consisterait à créer un secrétariat indépendant de l'A.S.E. et assumé par des éclairagistes qualifiés, tout en réalisant en outre une certaine décentralisation. Ces questions sont également en relation avec l'Office suisse d'Eclairagisme et son avenir. Un petit groupe de travail poursuit l'examen de ces problèmes au sein du C.S.E.

A propos de la revision des Recommandations suisses pour l'éclairage des routes à grand trafic, des essais pratiques avec différents genres de sources lumineuses sont en préparation et un tronçon de route de 750 m, entre Hegnau et Gfenn, près de Dübendorf, a été aménagé pour ces essais, dont le programme comprend des mesures par temps de brouillard, comme par temps clair. Les milieux intéressés à ces essais ont fourni les sommes nécessaires à leur exécution.

En collaboration avec la Société suisse des ingénieurs et des architectes, le C.S.E. a tenu le 6 mai 1954, dans

le grand auditoire de l'Ecole polytechnique fédérale (E.P.F.), à Zurich, une assemblée de discussion sur « La lumière comme élément de l'architecture ». Les conférenciers furent :

MM.

E. Grandjean, Zurich, professeur, D^r méd., directeur de l'Institut d'hygiène et de physiologie du travail de l'E.P.F. : « Physiologische Forderungen an Licht- und Farbgebung ».

R. Spiesser, Herrliberg, professeur, vice-président du C.S.E. : « Künstliches und natürliches Beleuchten ».

P. Suter, architecte diplômé S.I.A., Bâle : « Das Licht und der Architekt »¹.

O. Rüegg, ingénieur diplômé, Zurich : « Die Gestaltung der Leuchten »².

Le système des nouveaux Groupes d'études (G.E.) constitués durant l'exercice précédent a donné de bons résultats. Le G.E. 5, Eclairage public, a été particulièrement actif, du fait que l'on discute beaucoup de l'aménagement d'un réseau de routes principales en Suisse et qu'il s'agissait, d'autre part, de procéder à la revision des « Recommandations générales pour l'éclairage électrique en Suisse » (Publ. n° 144 f de l'A.S.E.) et des « Recommandations suisses pour l'éclairage des routes à grand trafic » (Publ. n° 168 f de l'A.S.E.).

Il a été décidé, en principe, de constituer un G.E. 7, Eclairage des places de sport, qui sera présidé par M. H. Kessler.

Les relations sont demeurées très étroites avec l'Union suisse des éclairagistes.

B. Questions particulières

1. Vocabulaire

Comme cela a déjà été indiqué dans le rapport concernant l'exercice précédent, la préparation de la seconde édition du *Vocabulaire international de l'Eclairagisme* de la C.I.E. a pu se faire en commun avec celle du *Vocabulaire* de la C.E.I., en ce qui concerne les termes en français et en anglais. Durant l'exercice écoulé, des éclairagistes d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse alémanique ont tenu une réunion à Constance pour fixer les termes allemands de ce *Vocabulaire*. Au début de 1955, des projets mis au net ont pu être remis aux deux Commissions internationales.

2. Définitions et symboles

Toutes les questions se rapportant à la préparation du *Vocabulaire*, en ce qui concerne les notions fondamentales et les symboles, ont été communiquées par le Sous-comité du *Vocabulaire* au Comité-secrétariat (France) pour examen.

3. Photométrie et colorimétrie

En collaboration avec la Station fédérale d'essai des matériaux (E.M.P.A.), le Bureau fédéral des poids et mesures (A.M.G.) a pu achever les essais de matières réfléchissantes entrepris pour l'élaboration de Normes de qualité. Au cours de l'exercice écoulé, on a également achevé les essais de durée et les mesures de contrôle destinés à se rendre compte de la durabilité des deux gris machines S.M.V.

4. Applications de l'éclairage

Le collationnement des observations physiologiques et des expériences faites au sujet de l'emploi de lampes

¹ Bull. A.S.E. t. 45 (1954), n° 19, p. 800.

² Bull. A.S.E. t. 45 (1954), n° 19, p. 804.

à décharge, entrepris par M. E. Bitterli, n'a pas donné de résultats utilisables. Les cliniques universitaires de Zurich, Bâle et Berne n'ont pas non plus réussi à élucider la question des plaintes qui sont parfois formulées. On a donc songé à supprimer le G.E. 2, Lumière et vision et de le réunir au G.E. 1, Recommandations générales.

5. Eclairages spéciaux

La sous-commission de l'éclairage des automobiles du C.S.E., que préside M. Ch. Savoie, a eu également beaucoup à faire en 1954. A Bruxelles et à Rome, elle a participé aux travaux du Groupe de travail Bruxelles (G.T.B.) de la C.I.E. et de l'I.S.O. Grâce à l'amabilité de la Fédération routière suisse et du Bureau fédéral des poids et mesures, un représentant de ce bureau a pu participer à la réunion de Rome.

Les essais comparatifs internationaux de feux de croisement américains et européens — projecteurs Sealed-Beam améliorés et projecteurs type européen — ont été achevés, en partie avec la collaboration suisse, dans les pays désignés par le G.T.B. (U.S.A., Grande-Bretagne, France et Allemagne), puis examinés par des collaborateurs hollandais. Un rapport provisoire a été élaboré et sera discuté lors de la 4^e Réunion du G.T.B. à Détroit, en avril 1955.

Il est prévu de publier le rapport final sur les feux de croisement d'automobiles à l'occasion de la réunion de la C.I.E. en juin 1955, à Zurich. Sans vouloir préjuger de ce rapport, on peut d'ores et déjà constater que les grands efforts ont abouti à un résultat pratique. Les conceptions américaines et européennes se sont nettement rapprochées. C'est ainsi que les Américains ont mis au point un nouveau projecteur Sealed-Beam amélioré, qui comporte quelques-uns des avantages du système européen. De leur côté, les constructeurs européens se sont groupés et s'efforcent maintenant de créer un projecteur européen qui présente également les avantages des deux systèmes.

En 1954, de nouveaux projecteurs d'automobiles ont été examinés photométriquement et subjectivement, en étroite collaboration avec l'A.M.G. et la Division de police du Département fédéral de justice et police. La sous-commission a eu plusieurs fois à travailler pour le Secrétariat des experts cantonaux suisses en matière d'automobiles. Avec ce secrétariat et l'A.M.G., elle a cherché un système simple, qui permette de régler et d'essayer les projecteurs sans avoir recours à la photométrie. L'influence que la charge des véhicules exerce sur le réglage des projecteurs devra être élucidée par des essais détaillés, qui ont commencé vers la fin de l'exercice écoulé.

La collaboration amorcée lors de la réunion de Berne en 1951, entre l'I.S.O. et la C.I.E. a également donné de bons résultats en 1954.

Le Groupe d'études de l'éclairage public (G.E. 5), constitué l'année précédente, a tenu au début de l'exercice écoulé sa séance constitutive, sous la présidence de M. R. Walthert. Il a formé les sous-groupes suivants :

- A : Littérature ;
- B : Problèmes d'éclairagisme et d'exploitation ;
- C : Information ;
- D : Construction de chaussées, au point de vue de l'éclairage.

Le C.S.E. a été prié d'augmenter le nombre des membres du G.E. 5 par des personnes appartenant aux

milieux de la prévention des accidents routiers (Bureau suisse d'études pour la prévention des accidents) et de la construction des routes (Union suisse des professionnels de la route et Société suisse des autostrades). Cette demande a été agréée en 1955.

La tâche principale du G.E. 5 est la publication de nouvelles Recommandations pour l'éclairage public. Ces travaux ont commencé et se poursuivent activement. La signalisation routière fait également partie du programme de travail de ce Groupe d'études. Les travaux de normalisation concernant la hauteur des points lumineux et les coffrets pour coupe-circuit ont progressé d'une manière satisfaisante.

Le G.E. 5 a été chargé, en collaboration avec l'A.M.G., de procéder aux essais dans l'installation aménagée par les Entreprises électriques du canton de Zurich sur le tronçon de route entre Hegnau et Gfenn, puis d'en examiner les résultats. A la fin de l'exercice écoulé, le montage de cette installation était presque achevé. Un programme général des essais a été établi en collaboration avec ces entreprises électriques et l'AMG.

Le G.E. 5 a examiné et approuvé un nouveau système d'éclairage, qui consistait en sources lumineuses logées dans la main courante d'un pont.

Il a été décidé que le C.S.E. organisera en 1955 une Journée de l'éclairage public, au cours de laquelle on entendra non seulement des conférenciers suisses, mais également des conférenciers étrangers.

6. Relations internationales

En raison de la préparation de rapports pour la 13^e Réunion plénière de la C.I.E., en juin 1955, un grand nombre de questionnaires ont été diffusés internationalement par les divers comités-secrétariats et remplis par les comités nationaux. Le Comité national suisse, également, a diffusé un questionnaire pour le C.T. 4.4.1, Education dans les écoles et les milieux professionnels. Les résultats de cette enquête figurent dans le rapport du Secrétariat, établi par M. R. Spieser en vue de la 13^e Réunion plénière. Le Comité national suisse assume également le Secrétariat du C.T. 1.1.2, Vocabulaire (voir chapitre B 1 du présent rapport). Le rapport du Secrétariat, établi par MM. H. König et H. Schindler, renseigne sur les travaux de ce C.T.

Le C.S.E. a été invité aux Journées de l'éclairage organisées par la Société française des éclairagistes, du 7 au 12 juin 1954, à Monaco.

7. Compte d'exploitation de l'exercice 1954 et budget pour 1955

	Budget 1954 fr.	Comptes 1954 fr.	Budget 1955 fr.
<i>Recettes</i>			
Solde de l'exercice précédent	—	595.50	932.75
Cotisations annuelles	1150.—	1150.—	1150.—
Intérêts	130.—	129.25	130.—
Total	1280.—	1874.75	2212.75
<i>Dépenses</i>			
Cotisation annuelle du C.S.E. à la C.I.E.	380.—	365.35	380.—
Divers et imprévus	900.—	530.95	1500.—
Réserve pour travaux spéciaux (arrondie)	—	45.70	—
Excédent des recettes	—	932.75	332.75
Total	1280.—	1874.75	2212.75

Etat de la fortune au 31 décembre 1954

<i>Actif :</i>	
Livret de dépôt	Fr. 6560.35
Avoir auprès de l'A.S.E.	» 1072.40
Total	Fr. 7632.75
<i>Passif :</i>	
Réserve pour travaux spéciaux (état au 1 ^{er} janvier 1954	Fr. 6654.30
Arrondie en 1954	» 45.70 Fr. 6700.—
Solde	» 923.75
Total	Fr. 7632.75

Remarques

1° Selon l'article 15 des statuts du Comité du 11 novembre 1922, les frais du Bureau sont supportés par l'Association suisse des électriciens.

2° Selon ce même article 15, les frais résultant de la participation de délégués aux séances du Comité national, aux sessions de la C.I.E. et aux séances des commissions spéciales sont supportés par les institutions et associations qui ont désigné ces délégués.

Le Comité suisse de l'Eclairage a approuvé ce rapport le 21 avril 1955. Il remercie chaleureusement les membres et les collaborateurs, les administrations et les entreprises qui ont apporté, durant l'exercice écoulé, leur contribution à l'exécution des tâches du C.S.E. et il espère pouvoir compter également à l'avenir sur leur appui.

Le président : M. ROESGEN. *Le secrétaire :* LEUCH.

Rapport sur son activité en 1955, avec comptes de 1955 et budget pour 1956

En 1955, la composition du C.S.E. était la suivante :

Président : M. M. Roesgen, directeur du Service de l'électricité de Genève, délégué par l'Association suisse des électriciens (A.S.E.).

Vice-président : M. R. Spiesser, professeur du Technicum de Winterthour, Zurich, délégué par l'A.S.E.

Secrétaire-trésorier : M. H. Leuch, ingénieur, secrétaire de l'A.S.E., 301, Seefeldstrasse, Zurich 8.

Autres membres : MM.

E. Bitterli, inspecteur fédéral des fabriques du III^e arrondissement, Zurich, délégué par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (BIGA).

J. Guanter, ingénieur, fondé de pouvoir d'Osram S. A., Zurich, délégué par l'A.S.E.

H. Kessler, éclairagiste, fondé de pouvoir de Philips S. A., Zurich, délégué par l'Union suisse des Eclairagistes (U.S.E.).

H. König, professeur, Dr, Berne, directeur du Bureau fédéral des poids et mesures (A.M.G.), délégué par celui-ci.

A. Maag, chef d'exploitation du service de l'électricité de Meilen, délégué par l'Union des Centrales suisses d'électricité (U.C.S.).

F. Mäder, D², expert scientifique de l'A.M.G., Berne, délégué par celui-ci.

Ch. Savoie, directeur des Forces Motrices Bernoises S. A., Berne, délégué par l'U.C.S.

† *E.-L. Trolliet*, Genève, délégué par l'U.C.S.

W. Trüb, ancien directeur, Zurich, délégué par l'U.C.S.

L. Villard, architecte, Genève et Lausanne, délégué par la Société suisse des ingénieurs et des architectes (S.I.A.).

E. Wuhrmann, architecte, Zurich, délégué par la S.I.A.

Ex officio :

M. A. Kleiner, ingénieur, Zurich, délégué de la Commission d'administration de l'A.S.E. et de l'U.C.S. (jusqu'au 30 juin 1955).

Collaborateurs : MM.

W. Bänninger, directeur adjoint de la S. A. Electro-Watt, Zurich.

H. Goldmann, professeur, Dr méd., directeur de la Clinique ophtalmologique de l'Université de Berne.

W. Gruber, sous-directeur de la S. A. Rovo, Zurich.

J. Loeb, ingénieur, Philips S. A., Genève.

R. Meyer, chef des installations du Service de l'électricité de la Ville de Zurich, assurant la liaison avec le Secrétaire de l'Office suisse d'Eclairagisme.

W. Mörkofer, directeur de l'Observatoire physico-météorologique, Davos.

O. Rüegg, ingénieur, Baumann Koelliker S. A., Zurich.

E. Schneider, directeur de la S. A. Lumar, Bâle.

A. Troendle, ingénieur en chef de la Station d'essai des matériaux de l'A.S.E., Zurich.

H. Weibel, chef de section à l'Office fédéral aérien, Berne.

A. Généralités

En 1955, le Comité n'a tenu qu'une seule séance. Ses membres furent fortement occupés par la préparation et l'exécution de la 13^e Assemblée plénière de la C.I.E. qui s'est tenue à Zurich, car ils faisaient partie du Comité d'organisation et de travail. Pour cette même raison, le Bureau ne s'est réuni qu'une fois. L'Assemblée plénière de la C.I.E., organisée par les soins du C.S.E., fut la principale manifestation de l'exercice écoulé et connut un grand succès, de l'avis des participants de l'étranger, tant au point de vue des séances et de leurs résultats, qu'à celui des réunions mondaines et récréatives. Les éclairagistes suisses furent également assidus aux séances, dont ils tirèrent maints profits. Les participants furent au nombre de 645, dont 189 personnes accompagnantes; en outre, 83 personnalités avaient été invitées. A part les séances d'ouverture, plénières et de clôture, il y eut 23 séances d'une demi-journée, dont trois furent exclusivement consacrées aux « Papers ». Durant plusieurs de ces demi-journées, il y eut simultanément des séances dans deux locaux. De plus, juste avant le début de ce congrès, le Comité directeur de la C.I.E. tint de nombreuses séances et quelques comités techniques se réunirent. Une soixantaine d'éclairagistes suisses prirent part aux discussions.

Pour assumer le travail considérable qu'exigea la préparation et l'exécution de ce congrès international, il a fallu avoir recours à un grand nombre d'auxiliaires, dont la majorité se sont mis bénévolement à notre disposition. Nous leur réitérons à tous nos très vifs remerciements, de même qu'aux généreux donateurs d'argent et de produits en nature, qui ont contribué dans une large mesure au succès de cette manifestation. Parmi les donateurs figuraient notamment le Canton et la Ville de Zurich, l'A.S.E. et l'U.C.S., ainsi qu'un grand nombre d'entreprises électriques et industrielles.

Le Bureau du Comité d'organisation a tenu quatre séances durant l'exercice écoulé et le Comité d'organisation s'est réuni trois fois.

L'Office suisse d'Eclairagisme, avec lequel le C.S.E. fut en étroites relations pendant de nombreuses années, a été supprimé à partir du 31 octobre 1955, à la suite d'une décision prise par voie de circulaire. Ainsi a cessé d'exister une organisation qui a grandement contribué, durant vingt-cinq ans, à populariser en Suisse un éclairage de qualité.

Le C.S.E. a organisé, le 14 avril 1955, à l'E.P.F., Zurich, une assemblée de discussion sur l'éclairage public, à laquelle participèrent environ trois cents personnes. Les conférenciers furent :

MM.

N. A. Halbertsma, professeur, D^r ing., La Haye : « Die Beleuchtung der Verkehrsstrassen in den Niederlanden ; Erfahrungen und Ansichten ».

E. von der Trappen, D² ing., Hambourg : « Deutsche Richtlinien für Strassenbeleuchtung ».

H. Kessler, éclairagiste, Zurich : « Lichttechnische Anforderungen ».

A. Schellenberg, D^r iur., Zurich : « Rechtliche Regelung der öffentlichen Beleuchtung in der Schweiz ».

P. F. Rollard, ingénieur, Genève : « Construction, exploitation et entretien de l'éclairage public ».

R. Walthert, éclairagiste, Berne : « Beurteilung der öffentlichen Beleuchtung ».

H. König, professeur, D^r, Berne : « Versuche mit öffentlicher Beleuchtung in der Schweiz ».

Le compte rendu de cette assemblée de discussion a paru dans le *Bulletin de l'A.S.E.* 1955, n^o 10, p. 457, et n^o 11, p. 517.

La commission chargée d'étudier une réorganisation éventuelle du Secrétariat du C.S.E. a rédigé un rapport renfermant diverses propositions, qui sera soumis au C.S.E. en 1956.

Le Bureau a approuvé la constitution d'un Groupe d'études 7, Eclairage des places de sport. M. H. Kessler, Zurich, a été désigné en qualité de président de ce G.E., qui comprend huit autres membres.

D'excellentes relations ont été entretenues avec l'Union suisse des éclairagistes (U.S.E.).

B. Groupes d'études

Groupe d'études 1 : Directives générales

Président : M. M. Roesgen

Ce G.E. n'a pas tenu de séance en 1955. Il a estimé, en effet, qu'il convenait d'attendre la publication des recommandations et décisions de l'Assemblée plénière de 1955 de la C.E.I., avant de reprendre, probablement sur un plan entièrement nouveau, la revision des Recommandations suisses.

Groupe d'études 3 : Eclairage diurne

Président : M. E. Wuhrmann

Au cours de l'élaboration des Recommandations suisses pour l'éclairage diurne, pour lesquelles un projet existe déjà, on a constaté qu'il était nécessaire de tirer profit des avis étrangers. Il s'écoulera donc un certain temps avant que des Recommandations suisses puissent paraître, car il faudra attendre la publication de recommandations dans d'autres pays qui tiendront compte des points de vue les plus modernes.

Groupe d'études 4 : Vocabulaire

Président : M. H. König

Les travaux du G.E. 4 ont été coordonnés avec ceux du Groupe de travail 1.1.2 de la C.I.E. (voir sous D, Relations internationales).

Groupe d'études 5 : Eclairage public

Président : M. R. Walthert

Le G.E. 5 a poursuivi ses travaux en vue de la publication de nouvelles Recommandations pour l'éclairage public. Il s'en est occupé, en étroite collaboration avec le Bureau fédéral des poids et mesures, au cours d'une séance plénière, de la séance constitutive du sous-groupe D, Construction des chaussées au point de vue

de l'éclairage, et lors de nombreuses séances des autres sous-groupes.

Le tronçon de route entre Hegnau et Gfenn, aménagé par les Entreprises électriques du canton de Zurich en vue des essais d'éclairage routier, et l'installation mobile d'essais dont s'occupe le Service de l'électricité de la Ville de Zurich ont permis de procéder à des essais à partir de l'automne 1955. Ces essais ont été activement poursuivis jusqu'à la fin de l'année, dans de bonnes conditions atmosphériques. Des articles de M. H. Wüger, publiés dans des journaux, ainsi que dans le *Bulletin de l'A.S.E.* 1955, n^o 10, p. 485 et 486, ont renseigné de larges milieux sur les travaux envisagés dans le tronçon de route d'essai.

Un questionnaire a été élaboré, en étroite collaboration avec le Bureau suisse d'études pour la prévention des accidents, et adressé aux entreprises électriques et fournisseurs suisses de luminaires d'éclairage public, afin d'obtenir une statistique concernant l'influence d'un bon éclairage fixe sur les accidents routiers survenant durant la nuit. Une participation aussi vaste que possible à cette enquête serait très désirable.

L'un des membres du G.E. 5 a eu l'occasion de suivre un cours sur l'éclairage public que l'Académie technique de Wuppertal-Elberfeld a donné à Esslingen (Allemagne), au mois de juillet.

Groupe d'études 6 : Enseignement

Président : M. R. Spiesser

En 1955, le G.E. 6 n'a pas tenu de séance. Ses membres se sont activement occupés de la préparation du rapport du Secrétariat 4.1.1 à la 13^e Assemblée plénière de la C.I.E. (Voir sous D, Relations internationales.)

Groupe d'études 7 : Eclairage des places de sport

Président : M. H. Kessler

Le G.E. 7 a tenu sa séance constitutive le 7 février 1956. Il est chargé d'établir des Recommandations pour l'éclairage des places de sport.

Groupe d'études 8 : Eclairage des automobiles

Président : M. Ch. Savoie

Durant l'exercice écoulé, le G.E. 8 est demeuré en étroit contact avec le C.T. 22, Automobiles, de l'Association suisse de normalisation, la Fédération routière suisse, le Bureau fédéral des poids et mesures, ainsi qu'avec la Division de police du Département fédéral de justice et police.

La première séance plénière, qui s'est tenue au printemps, fut consacrée à fixer le point de vue de la délégation suisse à la 13^e Assemblée plénière de la C.I.E. Le rapport de la C.I.E. a été approuvé avec les réserves suivantes :

a) La délégation suisse estime que la valeur limite de 0,7 lux dans l'axe du projecteur et à une distance de 25 m (point H) n'est pas obligatoire pour notre pays.

b) La délégation suisse se réserve de recommander aux instances compétentes d'admettre certains projecteurs américains (Sealed Beam) dans notre pays.

La deuxième séance plénière s'est tenue à la fin de l'automne. Toute une série d'essais comparatifs entre feux de croisement européens et américains eurent lieu la veille, en partie avec des projecteurs de motocyclettes. Cette séance fut consacrée à l'élaboration d'une requête au Département fédéral de justice et police, à propos de l'intensité des feux de croisement pour automobiles

et motocyclettes. Des essais d'une grande série de nouveaux projecteurs examinés photométriquement par le Bureau fédéral des poids et mesures sont en cours.

Outre ces séances plénières, il y eut de nombreuses séances de sous-groupes.

Le Bureau fédéral des poids et mesures a participé aux essais comparatifs organisés par le Groupe de travail « Bruxelles », en vue de l'élaboration d'une méthode internationale pour l'essai des catadioptrés de véhicules à moteur.

C. Questions particulières

Les recherches dans le domaine de la colorimétrie se sont limitées à des travaux complémentaires, en relation avec des questions de normalisation du V.S.M. Un délégué du Bureau fédéral des poids et mesures a pu participer au Congrès international des colorimètres, à Heidelberg.

D. Relations internationales

A la 13^e Assemblée plénière de la C.I.E., la Suisse a présenté trois rapports sur des sujets d'ordre général, concernant l'éclairage par projecteurs et la publicité lumineuse en Suisse, le développement et les expériences pratiques de l'éclairage de postes d'essence en Suisse, ainsi que l'état actuel de l'éclairage des salles de gymnastique scolaire en Suisse¹. Il va de soi que ce congrès international nous a permis d'entrer en contact direct avec les dirigeants de la C.I.E. et avec de nombreux éclairagistes du monde entier.

La Suisse assume le Secrétariat du C.T. 4.1.1, Enseignement de l'éclairagisme dans les écoles et les milieux professionnels. Pour préparer le rapport de ce secrétariat à la 13^e Assemblée plénière de la C.I.E., un questionnaire avait été adressé, en 1954, à vingt et un pays en langues française, anglaise et allemande, afin d'obtenir des renseignements sur les conditions essentielles de l'éducation en matière d'éclairagisme dans ces pays, notamment sur :

l'ampleur de l'enseignement, au point de vue personnel et matériel, l'état de l'éducation et l'importance des associations professionnelles dans le domaine de l'éclairagisme ;

les possibilités d'enseignement dans les écoles, les cours et autres méthodes ; les moyens financiers et la source principale de l'activité.

En se basant sur les réponses parvenues de onze pays, le rapport du Secrétariat 4.1.1 fut élaboré au début de 1955, adressé en langue allemande au Bureau central de la C.I.E. et publié sous cette forme. Le compte rendu de l'examen de ce rapport par la 13^e Assemblée plénière de la C.I.E. a paru dans le *Bulletin de l'A.S.E.* 1956, n° 4, p. 122 et 135.

L'élaboration du deuxième projet concernant la deuxième édition du *Vocabulaire international de l'éclairagisme* a été achevée. Ce projet a pu être transmis à la C.I.E. au début de 1955, avec le rapport du Secrétariat. La 13^e Assemblée plénière de la C.I.E. a décidé que la poursuite des travaux sera confiée au Groupe de travail du Vocabulaire et non plus directement au Comité national suisse.

¹ Voir la liste de tous les rapports proposés à la 13^e Assemblée plénière de la CIE dans le *Bull. A.S.E.* t. 46 (1955), n° 17, p. 706 et 707.

Comptes du C.S.E. pour l'exercice 1955 et budget pour 1956

	Budget 1955 fr.	Comptes 1955 fr.	Budget 1956 fr.
<i>Recettes</i>			
Solde de l'exercice précédent	932.75	932.75	1814.30
Cotisations annuelles . .	1150.—	1150.—	1150.—
Intérêts	130.—	131.—	130.—
Total	2212.75	2213.95	3094.30
<i>Dépenses</i>			
Cotisation annuelle du C.S.E. à la C.I.E.	380.—	365.15	380.—
Divers et imprévus	1500.—	34.50	1500.—
Excédent des recettes . . .	332.75	1814.30	1214.30
Total	2212.75	2213.95	3094.30

Etat de la fortune au 31 décembre 1955

Actif :

Livret de dépôt	Fr. 6658.75
Avoir auprès de l'A.S.E.	» 1855.55
Total	Fr. <u>8514.30</u>

Passif :

Réserve pour travaux spéciaux, état au 1 ^{er} janvier 1955	Fr. 6700.—
Solde (excédent des recettes, comme ci-dessus)	» 1814.30
Total	Fr. <u>8514.30</u>

Remarques

1^o Selon l'article 15 des statuts du Comité du 11 novembre 1922, les frais du Bureau sont supportés par l'Association suisse des électriciens.

2^o Selon ce même article 15, les frais résultant de la participation de délégués aux séances du Comité national, aux sessions de la C.I.E. et aux séances des commissions spéciales sont supportés par les institutions et associations qui ont désigné ces délégués.

Le Comité suisse de l'Eclairage a approuvé ce rapport à sa séance du 9 mars 1956. Il remercie chaleureusement les membres et les collaborateurs, les administrations et les entreprises qui ont apporté, durant l'exercice écoulé, leur contribution à l'exécution des tâches du C.S.E. et il espère pouvoir compter également à l'avenir sur leur appui.

Le président : M. ROESGEN. Le secrétaire : LEUCH.

NÉCROLOGIE

André Vittoz, ingénieur

1884-1956

Une crise cardiaque a terrassé le vendredi 10 août 1956 André Vittoz, qui avait dû cesser toute activité il y a déjà quelques mois.

André Vittoz est né le 7 août 1884 à Lausanne. Après avoir obtenu, en 1906, le diplôme de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de cette ville, il entra immédiatement au service d'exploitation de la compagnie vaudoise des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe.

Il en suivit pratiquement toute l'activité, d'abord comme ingénieur jusqu'en 1936, puis comme chef